

D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE MAI 2023

Cooptel	Bureau municipal	262,95 \$
Cooptel	Chalet des loisirs	102,10 \$
Cooptel	Station de pompage	96,35 \$
Desjardins Assurances	Assurances collectives	851,33 \$
Desjardins Assurances	RREMQ	894,00 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	134,67 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	1 155,65 \$
Revenu Canada	Remises gouvernementales	1 597,52 \$
Revenu Québec	Remises gouvernementales	4 372,30 \$
Visa	Publipostages, timbres, supports muraux, câble pickup, tracteur, quincaillerie	1 114,26 \$
Visa	CRÉDIT Amazon	(24,83 \$)

SALAIRE MAI 2023

Employés	9 384,27 \$
Élus	2 678,62 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE DE JUIN 2023

Accomodeur	Essence voirie avril	184,02 \$
ADN Communication	Alertes municipales avril	69,85 \$
Agiska Coopérative	CRÉDIT palette	(34,49 \$)
Agiska Coopérative	Bidons chlore 20 litres	334,37 \$
Annick Vincent	Frais de déplacement	263,10 \$
Aquatech	Exploitation station pompage mai	237,08 \$
Biovet	Analyse d'eau 6e rang	173,96 \$
Ent. Clément Forcier	Nettoyage de rues	459,90 \$
Eurofins Environnex	Analyse d'eau réseau St-Pie	224,78 \$
FQM	Assurances Municipalité combinées	9 816,54 \$
Gestim	Inspection permis et certificats mai	1 756,25 \$
Groupe infoplus	Configuration VPN station de pompage	313,32 \$
Groupe 132 inc.	CRÉDIT sur facture 7146	(732,97 \$)
Groupe 132 inc.	Travaux asphaltage municipal, achat de pierre 0-3/4B	23 958,15 \$
Infotech	Banque d'heures, logiciel paiement fournisseurs	3 633,21 \$
Matériaux Lefebvre inc.	Fer pour panier basket loisirs	12,08 \$
Mégaburo	Fournitures bureau, copies noires et couleurs	179,68 \$
Microtech	Réparation partage, vérification ordi Myriam lent	119,28 \$
Ministre des Finances	1er paiement service SQ	38 081,00 \$

MRC Drummond	Quote-part juin, services cours d'eau, traitement matières organiques, cueillette sélective et déchets	8 641,06 \$
Muni St-Bonaventure	Temps employés municipaux	324,20 \$
Muni. St-François	Arrosage contre mouches noires	4 138,42 \$
Patrick Morin	Accessoires peinture, quincaillerie	258,78 \$
Petite caisse	Papier toilette, mouchoirs, bonbons...	40,11 \$
Régie incendie Pierreville	Intervention route 143	897,08 \$
RGMR du Bas-St-François	Collecte matières résiduelles juin	1 957,46 \$
Services EXP inc.	Assistance technique automatisation	1 431,44 \$
Soc. d'histoire Drummond	Déclassement annuel	1 382,40 \$
SPA Drummond	2e versement contrôle animalier	827,44 \$
Tetra Tech QI inc.	Assistance technique projet 715-49246TT, plan & devis rang Parenteau	9 485,44 \$
Un à un Architectes	honoraires plan & prep. appel d'offres	1 130,49 \$
Vitrierie Baril	Réparation porte bureau	219,76 \$

TRANSFERTS

Virement 521644-ET1 vers 520139	5 211,46 \$
Virement 520139 vers 550168-ET1	14 473,78 \$

ADOPTÉE

23-06-110 **OHD – Prise en charge des ménages sans logis – Hébergement d’urgence et l’entreposage des biens**

CONSIDÉRANT que la prise en charge, soit l’hébergement d’urgence et l’entreposage temporaire des biens, relève de la compétence municipale;

Considérant les trois (3) options de prises en charge offertes aux municipalités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Céline Jutras
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE RETENIR l’option trois (3) c’est-à-dire que la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, confie la prise en charge des ménages sans logis au SARL de l’OH Drummond et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le formulaire de réponse de l’Office d’habitation Drummond.

ADOPTÉE

23-06-111 **Entente installation d’une structure d’exposition permanente**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Pie-de-Guire souhaite installer une structure supportant deux (2) panneaux d’exposition extérieurs, propriété de la MRC de Drummond, pour y afficher les œuvres d’un artiste ou d’un écrivain local ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a été retenue pour l’installation aux frais de la MRC, d’un panneau d’exposition permanente ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente d'installation
d'une structure d'exposition permanente.

ADOPTÉE

23-06-112 **Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre – Avis et adoption**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions et objectifs que ces dernières devront respecter et appliquer tels que formulés également dans le projet de plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE DONNER un avis favorable aux propositions et objectifs de la
MRC tels que formulés dans le projet de schéma révisé de couverture
de risques en sécurité incendie.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la
Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera
en vigueur.

ADOPTÉE

23-06-113 **Mandat - Ligne de rue**

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER Marquage traçage Québec (MTQ) pour les lignes de
rues, telles que spécifiées dans l'offre de service reçue le 8 mai 2023 et
ce, au coût de 20 535,10 \$ taxes incluses. Cette dépense sera payée par
le Fond général.

ADOPTÉE

23-06-114 **Mandat – Scellement de fissure**

Il est proposé par le conseiller Louis Véronneau
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER l'octroi du mandat de scellement de fissures à
l'entreprise Lignes Maska au montant de 1,34 \$ du mètre linéaire pour
une dépense maximale de 30 000 \$ (taxes incluses), tel que la
soumission datée du 16 mai 2023. Cette dépense sera payée par le Fond
général.

ADOPTÉE

23-06-115 Demande d'installation – Lumière de rue coin 2^e et 10^e Rang de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande pour l'installation d'une lumière de rue au coin du 10^e et 2^e rang ;

CONSIDÉRANT la difficulté à voir cette intersection de rue, le soir et la nuit ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE DEMANDER à la municipalité de Saint-Bonaventure d'installer, sur son territoire, une lumière de rue au coin du 10^e et 2^e rang afin d'améliorer la visibilité de cette intersection de rue.

ADOPTÉE

23-06-116 Mandat – Remplacement de la clôture – Station de pompage – Projet TECQ 2019-2024

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE MANDATER l'entreprise Clôture Pro pour le remplacement de la clôture à la station de pompage au coût de 24 984,07 \$ taxes incluses, tel que la soumission reçue en date du 28 avril 2023. Cette dépense sera assumée par le TECQ.

ADOPTÉE

23-06-117 Demande de permis - Installation de ponceau cours d'eau Pokasso Br. 22 – Stabilisation terrain

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer

Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE PRÉSENTER une demande de permis d'installation de ponceau dans le cours d'eau Pokasso Br.22, face à l'usine d'eau potable, sur toute la longueur du terrain, afin de stabiliser le talus.

ADOPTÉE

23-06-118 Adoption et signature – Protocole d'entente (MRC Drummond) – Traitement matière organique

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la MRC et Gesterra pour la gestion et le traitement des matières organiques provenant des municipalités de la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC de Drummond de la résolution MRC13367//04/23 l'autorisant à procéder à cet appel d'offres en commun (fourniture de services) pour la gestion et le traitement des matières organiques pour et au nom des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère opportun d'optimiser la gestion et le traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité désire se prévaloir des dispositions applicables pour conclure une entente intermunicipale déléguant à la Municipalité régionale de comté de Drummond (ci-après :

MRC de Drummond) la gestion du contrat à octroyer à l'égard de la gestion et du traitement des matières organiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569 et les suivantes du *Code municipal du Québec*, cette délégation avec la MRC doit se faire au moyen d'une entente qui doit être approuvée par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 569 et les suivantes du *Code municipal du Québec*, le projet d'entente a été présenté aux membres du conseil de la MRC le 10 mai 2023 et que le projet d'entente a été envoyé aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la réception du projet d'entente, transmettre à la MRC une résolution exprimant son intérêt à conclure cette entente;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER le projet d'entente;

D'INDIQUER à la MRC de Drummond l'intérêt de la municipalité à conclure l'entente dont le contenu est identique au projet d'entente présenté par la MRC de Drummond en date du 10 mai 2023 et transmise aux municipalités concernées.

D'AUTORISER le maire Benoît Yergeau et la directrice générale Annick Vincent à signer ladite entente.

ADOPTÉE

23-06-119 **Mandat à Tétra Tech QI Inc. – Accompagnement – Dossier de l'église Saint-Pie-de-Guire**

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE MANDATER TétraTech QI pour effectuer une évaluation sommaire des coûts pour la stabilisation du bâtiment ainsi que la préparation d'une liste des étapes à réaliser pour la mise aux normes du bâtiment selon les usages souhaités et pour l'assistance lors de la consultation publique pour l'expertise technique en structure au coût de ± 3000\$, taxes en sus, tel que convenu à l'offre de service reçue en date du 5 mai 2023.

ADOPTÉE

Mandat – Étude géotechnique terrain des loisirs – Projet PRIMA

REPORTÉ

23-06-120 **Demande au MTO – Réduction de vitesse et élargissement de l'accotement de la route 143**

ATTENDU que le conseil désire rendre plus sécuritaire l'intersection de la rue Principale et de la route 143, en raison des voitures roulant à très grande vitesse;

ATTENDU qu'en 2021 et en 2022, deux accidents se sont produits à l'intersection de la rue Principale et de la route 143;

ATTENDU que les jeunes doivent traverser cette intersection afin d'accéder aux installations de loisirs de la Municipalité;

ATTENDU que la piste cyclable traverse la Route 143 pour se diriger vers le rang du Bord-de-l'Eau;

ATTENDU que le conseil désire une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire;

ATTENDU que le conseil aimerait un élargissement de l'accotement entre la rue Principale et des Roselins, sur la route 143 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil demande au Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec d'évaluer la possibilité de rendre l'intersection de la route 143 plus sécuritaire à la population par l'ajout d'un passage piétonnier et par une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉE

23-06-121

Collectif de signatures élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal

ATTENDU QU'un élu de la Municipalité de Wickham, monsieur Ian Lacharité, a démissionné de son poste de maire en mars dernier;

ATTENDU QU'un collectif d'élus signataires a publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires;

ATTENDU QUE la dénonciation des actes répréhensibles concerne tous les citoyens, élus et fonctionnaires municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPUYER le collectif de signataires élus afin de dénoncer les actes d'intimidation à l'endroit des élus et des fonctionnaires municipaux;

D'INVITER tous les citoyens, les fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie sain en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles ou dans la violence ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux municipalités de la MRC de Drummond, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

23-06-122 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h23.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 23-06-109, 23-06-110, 23-06-113, 23-06-114, 23-06-116, 23-06-117 et 23-06-119.

Annick Vincent, d.g./gref.-trés.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire